

V E N T E AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE par suite de LICITATION

Sur le territoire de la **Commune de SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS (73130)**
Un bâtiment à usage de foyer dénommé « Foyer Grandmaison »

ADJUDICATION SUR SURENCHERE fixée au VENDREDI 06 MARS 2020 à 14 heures devant la Chambre des Criées du TRIBUNAL JUDICIAIRE d'ALBERTVILLE (Savoie) Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alps

MISE A PRIX : VINGT TROIS MILLE CENT euros (23 100,00 €)

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE

Sur le territoire de la Commune de SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS (Savoie), cadastré Section L n° 1430 Lieudit « Rieux Claret de 00ha 07a 91ca et Section L n° 1432 Lieudit « Rieux Claret » de 00ha 14a 58ca

- **UN BÂTIMENT A USAGE DE FOYER dénommé « Foyer Grandmaison »**

La vente des biens ci-dessus est poursuivie en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE le 21 septembre 2018 ordonnant qu'il soit procédé, à l'audience des criées de ce tribunal, et sur le cahier des conditions de vente dressé par l'avocat de Monsieur Pierre AUBERT et Monsieur Flavien JOURDAIN, à la vente par licitation aux enchères publiques du bien indivis immobilier composant l'indivision entre Monsieur JOURDAIN, Monsieur AUBERT et Madame BOZON divorcée AUBERT.

Le Cahier des Charges et Conditions de Vente a été rédigé par Maître Didier CAMUS et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE.

Par jugement d'adjudication sur licitation en date du 08 novembre 2019, le bien a été adjugé au prix de 21 000,00 €, mais le 18 novembre 2019, une surenchère du dixième du prix principal de la vente a été formée.

Par ordonnance datée du 04 décembre 2019, le JUGE DE L'EXECUTION du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE a fixé la date de l'audience de surenchère au 06 mars 2020 à 14 heures.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE et après une consignation obligatoire représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 €. Les frais sont payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le Cahier des Charges et Conditions de Vente.

Aucune nouvelle visite des lieux n'est prévue avant l'audience de surenchère.

Pour tous renseignements et consultation du Cahier des Charges et Conditions de Vente, s'adresser à :

- Maître Didier CAMUS, Avocat Associé à ALBERTVILLE tél : 04.79.32.63.25 -
Email : didier@camus-chomette-avocats.fr
Site internet : www.camus-chomette-avocats.fr

- Tous avocats inscrits au Barreau d'ALBERTVILLE
- Greffe du Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE.

Fait à ALBERTVILLE
signé Didier CAMUS, avocat